

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190701-0000020418-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 03/07/2019

Réception par le Préfet : 03/07/2019

Publication : 08/07/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

Séance du lundi 1 juillet 2019  
N° CP-2019-7-6-1

### **ÇA TURBINE DANS LE HAUT-RHIN LES PIONNIERS DE LA TRANSITION DU 30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article 51 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

VU l'article 2 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU l'article L 110-1 du Code de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 22 mars 2019 relative à la présentation du calendrier 2019 en matière de développement durable et du programme de la semaine des énergies,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le pré-programme de l'action « ça turbine dans le Haut-Rhin : les pionniers de la transition », édition 2019, tel qu'il figure en annexe 1 à la présente délibération, et autorise toutes les adaptations qui se révéleraient nécessaires pour la mise en œuvre de cette action,
- Approuve le principe de lancement d'un jeu concours destiné à permettre l'octroi, au lauréat, d'une aide financière maximale (sous forme de subvention) de 5 000 € pour la réalisation d'un projet dans les domaines du développement durable, de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle, des économies d'énergie et/ou des énergies renouvelables,
- Approuve en conséquence le règlement correspondant du concours « ça innove » joint en annexe 2 à la délibération,
- Précise qu'une délibération complémentaire interviendra à l'automne 2019 pour arrêter le montant et les modalités de versement de la subvention départementale au gagnant du concours précité.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité